

Sébastien NTAHOBARI

Monsieur Paul Quilès
Président de la Mission d'Information sur le
Rwanda.
C/o : Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
75007 Paris

6.D.1. Lettre de M. Sébastien Ntahobari au Président Paul
Quilès, 12 octobre 1998, Possession de missiles par le FPR

Gagny, le 12 octobre 1998

Monsieur le Député,

Au mois de septembre 1998, les Députés Pierre Brana et Bernard Cazeneuve se sont rendus à Kigali en mission de
d'information.

A leur retour, ils ont déclaré dans le journal « Libération » du 28 septembre 1998 que les autorités de Kigali leur
avaient affirmé que le FPR n'aurait jamais disposé de moyens anti-aériens, de missiles sol-air qui auraient été
utilisés dans l'attentat.

J'ai été profondément choqué, une fois de plus, par ce mensonge cynique et éhonté de la part de ces autorités du
FPR.

Jusqu'en septembre 1992, j'étais Commandant de l'Aviation militaire rwandaise, et par voie de conséquence, étais
le premier concerné par la menace de telles armes dans le conflit.

Avec les missiles SAM 7 et SAM 14, le FPR a abattu :

- un avion d'observation BN 2A-21 à Matimba près de Kagitumba,
le 07 octobre 1990
- un hélicoptère Gazelle SA 342M à Nyakayaga près de Gabiro'
le 23 octobre 1990

De ces forfaits, il n'y eut qu'un seul rescapé membre d'équipage, brûlé au 3° degré, et qui fut évacué à l'hôpital de
Clamart.

Au cours de l'opération de ratissage dans le parc national de l'Akagera, les troupes au sol ont récupéré plus de 7
corps de missiles qui avaient été utilisés par le FPR contre nos appareils.

Ces tubes de missiles, ainsi que d'autres matériels et armement récupérés sur l'ennemi ont été longtemps
entreposés dans une salle de l'Ecole Supérieure Militaire à Kigali, où les Députés rwandais et les diplomates
étrangers qui le souhaitaient ont été autorisés à les voir.

Bien plus, des éléments de ces matériels ont été envoyés à Paris pour expertise par les soins de l'Attaché de
Défense français de l'époque, le Colonel Gallinié, assisté par mes deux anciens collaborateurs pilotes coopérants,
respectivement pilote instructeur hélicoptère et avion.

J'ignore les conclusions auxquelles auraient abouti les experts français en la matière, et quelle exploitation en aurait
été pu être faite par l'autorité politique et militaire française.

Dans votre recherche de la vérité, il conviendrait de recouper le renseignement en entendant le témoignage des
officiers ci avant mentionnés.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

Sébastien Ntahobari
